

L'entrée à la maternelle 4 ans ça se prépare...



Année scolaire 2020-2021

L'entrée à la maternelle ça se prépare ...



... dès l'inscription en février



... dès l'accueil en mai ou juin



... avant la rentrée en septembre

Avant que l'école commence, je dois penser, pour mon enfant :

- aux vaccins;
- à faire vérifier sa vision et son audition;
- à aviser l'école de ses besoins particuliers (médication, allergies...).

Table des matières

1. Présentation et mot de la direction.....	4, 5
2. Liste des intervenants scolaires.....	6
3. Les règlements des écoles St-Rosaire et de la Découverte.....	7
4. Numéros de téléphone importants.....	15
5. Horaire de l'école – garderie – secrétariat.....	16
6. Calendrier scolaire.....	17
7. Garderie scolaire.....	18
8. Matériel scolaire.....	19
9. Entrée progressive et journée de la rentrée.....	20
10. Renseignements généraux.....	21
11. Rencontres et remises de bulletins	23

Chers parents,



Votre enfant se prépare à franchir une étape importante de sa vie. Le préscolaire sera sans doute une expérience marquante dans son cheminement.

Il n'est pas le seul à se sentir fébrile face à cette nouvelle aventure. Vous aussi vivrez ces mêmes sentiments. C'est pourquoi il est important d'avoir une collaboration étroite entre parents et enseignants.



Dans le but de préparer votre enfant à cette nouvelle étape de son cheminement, nous avons préparé pour vous ce petit document. Il sera très important de le lire et de discuter de certains points avec votre enfant. Nous vous demandons de le garder précieusement afin de pouvoir le consulter, au besoin, tout au long de l'année.





Chers parents,

L'équipe-école est fière de vous présenter ce guide préparé dans le but de favoriser la transition de la maison à la maternelle.

Nous avons convenu que la fin de l'année est un moment propice pour vous le remettre; ainsi, le temps des vacances ne sera pas source de questionnement pour vous, car vous aurez toute l'information concernant l'entrée en maternelle.

Nous vous invitons à en prendre connaissance dès maintenant.

Nous vous souhaitons un bel été et au plaisir de vous accueillir en août!

La direction et l'équipe-école du Pavillon de la Découverte

2. Liste des intervenants des écoles St-Rosaire et de la Découverte

Année scolaire 2020-2021

NOM	FONCTION	DESCRIPTION	COORDONNÉE
Patricia Rioux	Directrice		368-2237 poste 4101
Virginie Cadotte	Directrice adjointe		368-2237 poste 4102
Stéphanie Fournier	Conseillère en orientation	Intervenir auprès des élèves sur la connaissance de soi, le système scolaire et le monde du travail	368-2237 Poste 4114
Édith Boulay	Psychologue	Soutien-conseil clinique et évaluations psychologiques	368-2237 Poste 4119
Rudy Martin	Psychoéducateur		368-2237 Postes 4143
Francine Brault	Animatrice Passe-partout		368-2237 Poste 4199
Rollande Girard	AVSEC (Animatrice à la vie spirituelle et l'animation communautaire)	Accompagner les élèves dans des projets d'engagement à la vie communautaire	368-2237 Poste 4140
Jennifer Simard	Hygiéniste dentaire	Assurer un suivi de la santé bucco-dentaire des élèves	CLSC 368-2572 Poste 2276
Sophie Dupuis	Infirmière scolaire	Organiser les campagnes de vaccination et supporter l'équipe-école sur la santé des élèves	CLSC 368-2572 Poste 2279
Caroline Comtois Geneviève Dupuis Cynthia Parisé	Orthopédagogues	Soutenir les élèves dans leur cheminement scolaire et supporter les enseignants à la différenciation pédagogique	368-2237 Postes 4100 ou 4103
Mireille Normand Annie Savage Isabelle Riffou Émilie Beauchamp Coralie Bernier Sonia McRae	Éducatrices spécialisées	Soutenir l'élève en difficulté d'adaptation et de comportement	368-2237 Postes 4100 ou 4103
Julie Fortin	Intervenante-pivot	Prévention et soutien pour contrer la violence et l'intimidation	368-2237 Poste 4115

* Cette liste est sujette à des ajustements en début d'année scolaire.

RÈGLEMENT des écoles St-Rosaire et de la Découverte

(Voir les précisions aux règlements de l'école pour plus de détails)

Comportement attendu	Dans le cas contraire...
1. J'apporte des collations et des repas selon la politique des saines habitudes de vie de la commission scolaire.	<i>Une note sera envoyée aux parents par l'intervenant en présence.</i>
2. Je m'habille selon le code vestimentaire de l'école, et ce, même en sorties éducatives et en éducation physique.	<i>Je devrai porter un long t-shirt remis par l'école. Je devrai le laver et le remettre à la direction de l'école, le lendemain.</i>
3. Je respecte les autres en paroles et en gestes.	<i>Je répare mon geste et je pourrais être retenu(e) pour une réflexion lors d'une récréation.</i>
4. Je marche dans l'école.	<i>J'aurai un rappel du surveillant. Mon enseignant gèrera la situation si récidive.</i>
5. Lors de la récréation, dès que j'entends la cloche , je rentre calmement.	<i>J'aurai un rappel du surveillant. En cas de récidive, j'aurai une conséquence lors des récréations suivantes.</i>
6. Je prends soin du matériel.	<i>Je répare, je nettoie et/ou je paie l'objet brisé.</i>
7. J'apporte à l'école et lors des sorties éducatives uniquement le matériel scolaire nécessaire à mes apprentissages.	<i>Mon objet me sera confisqué et remis à mon titulaire. Celui-ci me le remettra le vendredi suivant. Si récidive, mon objet me sera remis à la prochaine communication (bulletin, bilan) à mes parents. L'école n'est pas responsable des objets personnels volés, perdus ou brisés.</i>
8. Je suis en présence d'une personne responsable de l'école au gymnase, aux vestiaires, au laboratoire informatique, sur la cour d'école et dans la grande salle.	<i>J'aurai un rappel d'un intervenant. Une lettre sera envoyée à mes parents si récidive.</i>
9. J'utilise les équipements informatiques selon la politique de la commission scolaire.	<i>J'aurai un rappel. Une lettre sera envoyée à mes parents si récidive.</i>

Les comportements qui contreviennent à ce règlement sont considérés comme des écarts de conduite mineurs ou graves.

Si des comportements mineurs durent malgré les diverses interventions, ils peuvent devenir des écarts de conduite majeurs (comportements graves) entraînant l'application d'une procédure d'intervention particulière.

Écarts de conduite mineurs¹

Comportements qui nuisent personnellement à l'élève

- L'élève n'a pas son matériel.
- Il brise son matériel scolaire.
- Il n'est pas assis à sa place.
- Il ne suit pas les consignes.
- Il se plaint ou argumente.
- Il triche.
- Il ment.
- Il utilise un langage inapproprié.
- Il joue avec des objets inappropriés.
- Il ne complète pas ses travaux.
- Il encourage les mauvais comportements.
- Il n'écoute pas la personne qui parle.
- Il ne s'assoit pas correctement.
- Il n'assume pas ses responsabilités.
- Il refuse de travailler.
- Il refuse de coopérer.
- Il n'a pas la tenue vestimentaire requise.
- Il est en retard.
- Il s'absente de l'école sans permission.
- Il dessine sur le bureau.

¹ Cette liste est tirée de BISSONNETTE, Steve, Clermont GAUTHIER et Mireille CASTONGUAY, *Enseignement explicite des comportements. Pour une gestion efficace des élèves en classe et dans l'école*, Chenelière éducation, 2017, p. 149.

Comportements qui nuisent à l'apprentissage des autres

- L'élève parle quand il ne faut pas.
- Il répond impoliment à l'adulte.
- Il brise le matériel scolaire.
- Il dérange les autres.
- Il lance des objets.
- Il fait des bruits inappropriés.
- Il se chamaille.
- Il blasphème en classe.
- Il provoque.
- Il se met debout sur les meubles.
- Il se déplace sans autorisation.
- Il n'est pas à sa place.
- Il fait constamment abstraction des consignes.
- Il exclut les autres.
- Il quitte la classe sans permission.
- Il émet des commentaires racistes, sexistes ou autres.
- Il court dans le corridor.
- Il crie, parle fort.
- Il ne respecte pas l'intimité des autres aux toilettes.

Comportements qui nuisent au bon fonctionnement lors des déplacements / récréations / vestiaire

- L'élève bouscule.
- Il tape.
- Il pousse pour narguer.
- Il taquine exagérément les autres.
- Il embarque sur le dos des autres.
- Il cache ou lance les vêtements des autres.
- Il ne respecte pas les zones de couleur.

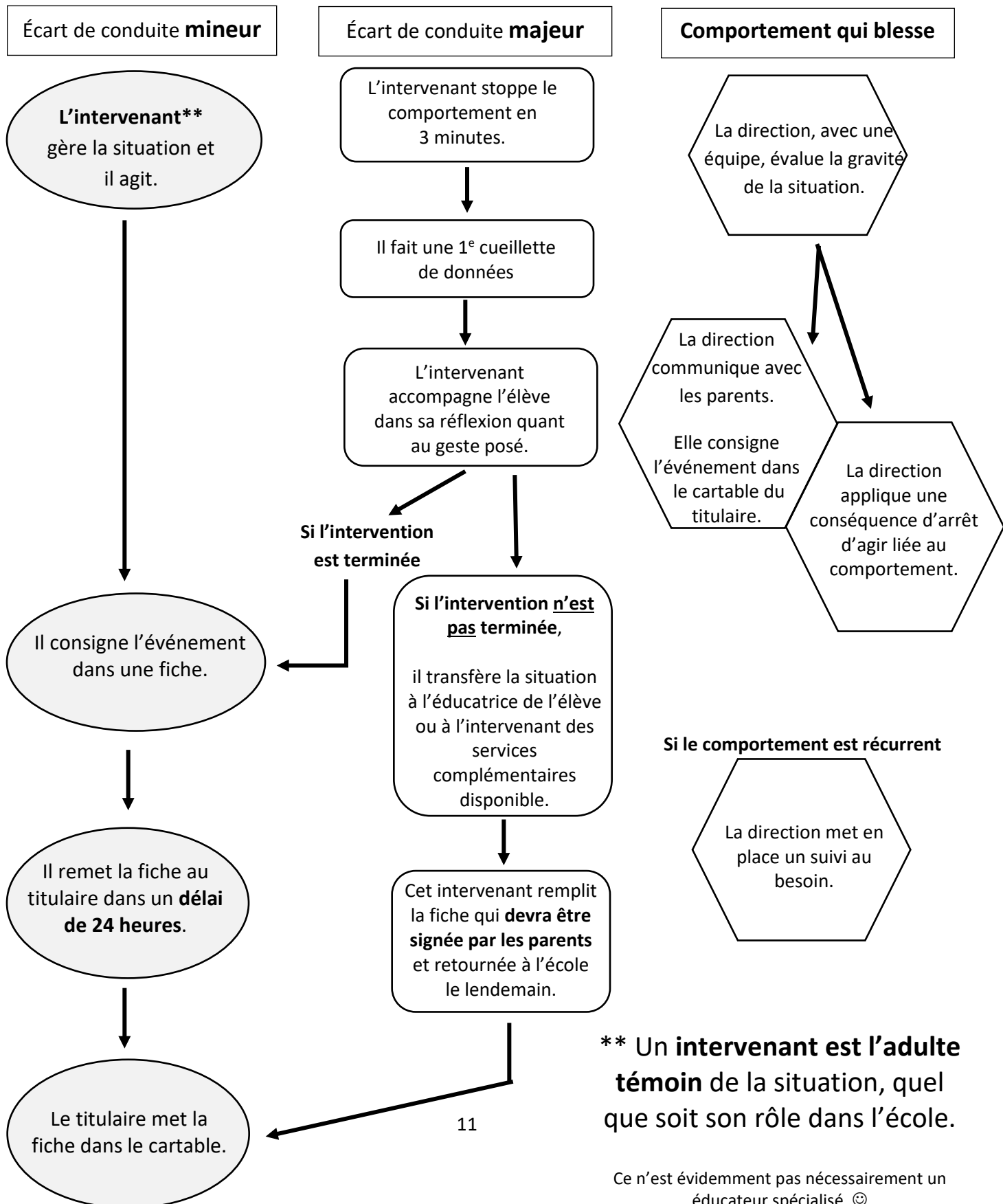
Comportements graves

« Lors d'un manquement majeur ou illégal, l'élève s'expose à une sanction qui est déterminée par la direction de l'école. Elle tient compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement et de l'impact sur la ou les victimes. Le choix tient compte également de l'âge, de la maturité, de l'aptitude de l'élève et de l'intérêt de l'élève. »

Écart de conduite majeur (géré par l'intervenant témoin et l'éducatrice spécialisée au besoin)	Comportement qui blesse ou qui est illégal (géré par la direction)
Intimide et harcèle par des gestes, des paroles ou des attitudes	Se bagarre (échange de coups entre deux ou plusieurs personnes)
Répond impoliment à l'adulte	Menace de blesser quelqu'un ou d'endommager quelque chose
Empêche les autres d'apprendre (désorganisation volontaire dans la classe OU accumulation de comportements mineurs qui nuisent à l'apprentissage des autres qui perduent malgré les interventions) voir comportements en annexe	Menace de mort ou est responsable de voies de fait
Ment régulièrement	Vole ou brise la propriété d'autrui (vandalisme)
Bouscule, pousse, fait trébucher, provoque les autres, participe à des jeux agressifs	Commets des actions qui blessent physiquement (mord, pousse, donne des coups de pied et de poing, etc.)
Fait des crises de colère	Capte à l'école et utilise de quelque manière que ce soit, incluant sur des sites sociaux électroniques (tels que Facebook), l'image ou la voix d'un élève ou d'un employé de la Commission scolaire
Lance des objets dangereux (y compris les boules de neige)	Lance des objets qui blessent
Insulte, crie contre le personnel, crache sur les autres	Est en possession d'armes
Refuse d'entrer dans l'établissement ou dans un local de l'établissement	Est en possession ou sous l'effet d'alcool ou des drogues
Se sauve à l'extérieur, sur le terrain de l'école	Fume sur le terrain de l'école
	Se sauve à l'extérieur, hors du terrain de l'école

Arbre décisionnel

L'intervenant évalue la situation... qui doit gérer la situation ? Il agit !



Règles de fonctionnement de l'école La Découverte – 2020-2021

Heures d'arrivée et de départ : L'arrivée le matin est à 8 h 35, le dîner est à 11 h 35. L'arrivée le midi est à 13h, la fin des cours est à 15 h 32. Aucune surveillance extérieure n'est assumée par l'école avant les heures d'arrivée prévues. L'école n'est pas responsable des situations ou accidents avant 8 h 35 ou 13h. Il est donc interdit d'être sur la cour d'école avant ses heures.

Élèves en retard : Tous les élèves en retard, le matin (après 8 h 35) et le midi (après 13 h), doivent appeler au secrétariat de l'école St-Rosaire. La secrétaire informera l'enseignant(e) pour que quelqu'un vienne ouvrir la porte de la Découverte.

En cas d'absence : Si, pour quelque raison que ce soit, votre enfant ne peut se présenter à l'école pour une journée ou une partie de la journée, vous devez obligatoirement nous informer. Vous pouvez contacter l'enseignante de votre enfant (via l'agenda) ou la secrétaire pour motiver son absence de l'école, mais il est essentiel d'aviser l'école. Vous pouvez également aviser de l'absence de votre enfant via la plateforme « portail parents ». **De plus, vous devez également aviser le service de garde si votre enfant fréquente ce service et est absent.**

Circulation des parents dans l'école : Tous les visiteurs (parents, intervenants, etc.) doivent appeler le secrétariat, la secrétaire rejoindra l'enseignant(e) de votre enfant et vous devrez passer par la porte principale. De plus, pour assurer la sécurité des élèves et du personnel, toutes les portes de l'école seront verrouillées en permanence. Si vous devez communiquer avec votre enfant ou venir le chercher en cours de journée, la secrétaire pourra communiquer avec le titulaire de votre enfant à l'aide du système d'intercom afin de moins perturber le fonctionnement des classes. Les objets oubliés à la maison par votre enfant doivent appeler la secrétaire et cette dernière informera l'enseignant(e) qui se chargera de les lui remettre.

Les parents ne sont pas autorisés à venir porter et à récupérer leur enfant au vestiaire à moins d'une autorisation contraire. ***Toutes ces mesures sont mises en place pour la sécurité*** de nos élèves et, également, pour assurer leur confidentialité.

Heures de la garderie scolaire : Les heures d'ouverture de la garderie scolaire sont de 7 h 15 à 17 h 30. Nous invitons les parents utilisateurs à prendre connaissance du document portant sur les règles de régie interne du service de garde des écoles St-Rosaire et de la Découverte sur notre page école.

Communication avec l'école (agenda et sac d'école) : Le premier outil de communication avec les parents est la pochette facteur. Nous vous demandons de la vérifier chaque soir de la semaine ainsi que le sac d'école de votre enfant. Merci de signer ou initialiser le compagnon de route et les messages afin de signifier que vous les avez lus.

Code vestimentaire : L'élève doit être habillé convenablement selon les saisons (voir annexe 1). En saison hivernale, les élèves doivent être habillés chaudement (tuque, mitaines/gants, passe-montagne...). Pour jouer dans la neige, le pantalon de neige est obligatoire.

Souliers d'intérieur : En tout temps, nous demandons à tous les élèves de se changer de souliers à leur entrée à l'école. Cette paire de souliers additionnelle peut être celle d'éducation physique qui est obligatoire au gymnase.

Boîte à lunch et collation : Les dîners et les collations de votre enfant doivent respecter la politique des saines habitudes de vie qui prévaut au centre de services scolaire (disponible sur leur site). Les friandises, la gomme, les croustilles, le chocolat et les boissons gazeuses sont interdits à l'école et en sortie éducative. Selon cette politique, l'école est autorisée à deux journées de dérogation qui sont ciblées par l'école en début d'année.

Si votre enfant fréquente le service de garde, merci de prévoir une boîte à lunch pour le dîner et un sac à lunch pour la collation de votre enfant.

Transport scolaire : Le service de transport scolaire des élèves implique certaines règles de sécurité et de civisme qui sont résumées dans un dépliant remis à tous les élèves au début de l'année scolaire (disponible dans les premières pages de l'agenda scolaire). Vos enfants peuvent se procurer en cas de besoin un laissez-passer pour utiliser le transport scolaire pour se rendre à une autre adresse que celles déjà autorisées par le service de transport du centre de services scolaire. Les seules raisons autorisées sont : un rendez-vous médical, des activités éducatives avec preuve d'inscription (cours privés en mathématique...), des activités de loisirs parascolaires avec preuve d'inscription (soccer, danse peinture...) et des travaux scolaires avec autorisation écrite du parent signée par l'enseignant concerné.

Tempête : Si l'école ou encore le service de garde doit suspendre ses cours ou fermer ses portes, l'information sera disponible sur la capsule info-tempête du centre de services scolaire sur leur page ainsi que par le biais de la page Facebook de l'école. Cette information est transmise le plus tôt possible le matin. Dans le cas où une fermeture survient pendant les heures de classe, le personnel quitte l'école après s'être assuré que chaque enfant soit en sécurité.

Prise de médication à l'école : L'administration d'une médication à l'école est une action exceptionnelle. Toute administration d'un médicament à l'école doit faire l'objet d'une acceptation de la direction d'école et un formulaire de consentement doit être signé. Veuillez prendre note qu'aucun membre du personnel ne sera autorisé à administrer une médication sans cette étape préalable. Vous devez vous adresser au secrétariat pour obtenir une copie du formulaire.

Objets de la maison : Les objets personnels sont interdits à l'école (IPOD, téléphone, jeux électroniques, cartes de toutes sortes, figurines, etc.), et ce, à moins d'une autorisation écrite de la part du titulaire ou de la responsable du service de garde. Les cordes à danser, les balles « Aki », les diabolos, les cerceaux et les ballons sont autorisés sur la cour. L'élève doit les laisser au vestiaire dans un sac. L'école ne se tient pas responsable des objets personnels volés, perdus ou brisés.

Signalement d'une situation de violence ou d'intimidation : Pour signaler une situation de violence ou d'intimidation, que votre enfant soit impliqué ou non, vous pouvez vous adresser à notre intervenant pivot contre la violence et l'intimidation ou à la direction d'école. [Un résumé des définitions utilisées est disponible dans les documents envoyés par la poste lors de la fin d'année scolaire 2019-2020.](#)

Application du code de vie : Tous gestes et échanges proscrits qu'ils soient commis à l'école ou à l'extérieur de l'école, lorsqu'il y a un impact sur le fonctionnement à l'école y compris par le biais du web / médias sociaux ou lors du transport scolaire, seront sanctionnés selon ce qui est prévu à notre protocole de gestion des comportements. Les conséquences éducatives appliquées seront, à titre d'exemple, le retrait de l'activité en cours, une rencontre avec un intervenant ou la direction, une réflexion, un geste de réparation en lien avec le geste posé, un temps d'arrêt pour observer les comportements positifs des autres élèves, une reprise du temps perdu, un contrat comportemental, un appel ou une rencontre des parents.

Comportements majeurs : Lors d'un comportement majeur, l'élève s'expose à une sanction qui est déterminée par la direction d'école. Elle tient compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement et l'impact sur la ou les victimes. Le choix tient également compte de l'âge, de la maturité, de l'aptitude de l'élève et de son intérêt. Les comportements jugés majeurs sont la fugue, vol (incluant le plagiat) ainsi que tous les comportements illégaux tels que le vandalisme, la bataille, infliger une blessure intentionnellement, frapper pour blesser, l'intimidation (harcèlement répétitif) ou toutes autres situations jugées inacceptables.

Captation vidéo / photo et utilisation des médias sociaux : Il est défendu de capter à l'école et d'utiliser de quelque manière que ce soit, incluant sur des sites sociaux électroniques (tels que Facebook), la vidéo, l'image ou la voix d'un élève ou d'un employé du Centre de services scolaire. De plus, il défendu de tenir en général, incluant sur des sites sociaux électroniques (tels que Facebook), des propos constituant une atteinte à la réputation d'un élève ou d'un employé du centre de services scolaire.

Accompagnement de l'enfant à l'école de la Découverte : Nous demandons aux parents lorsqu'ils reconduisent leur enfant à l'école d'utiliser les derniers stationnements de la Découverte. Certaines règles de sécurité sont à suivre en tout temps :

- L'espace réservé aux autobus doit être libre en tout temps. Aucune voiture ne doit l'emprunter sur les heures d'école.
- Vous devez accompagner votre enfant de votre véhicule à la clôture de l'école.

- Au retour, vous devez l'attendre à la clôture pour l'accompagner de façon sécuritaire à votre véhicule.
- Nous vous demandons votre collaboration afin d'informer de ces règles toutes les autres personnes qui reconduisent votre enfant à l'école ou qui viennent le chercher.

La responsabilité de l'école dans ce stationnement se limite à l'espace des autobus. À l'extérieur de cette zone, la sécurité de votre enfant demeure sous la responsabilité d'une figure parentale. Merci toutefois d'informer la direction si vous observez des conduites dangereuses dans ce stationnement à la fin ou au début des classes, des rappels seront alors faits.

Usage du tabac : L'usage du tabac (incluant la cigarette électronique) est interdit en tout temps dans les établissements et sur les terrains du Centre de services scolaire.

Les définitions suivantes seront appliquées aux situations s'il y a lieu

Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Violence : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Signalement : Dénonciation d'une situation ou d'un évènement relatif à un élève, victime ou auteur d'un acte d'intimidation ou de violence faite à tout intervenant de l'école en vue de prendre des mesures préventives ou correctives.

Plainte : Dénonciation par un élève ou ses parents, **s'il est mineur**, d'une situation ou d'un évènement dont il est victime qui, après analyse par la direction d'école, constitue un acte d'intimidation ou de violence. Est également considérée comme une plainte, un signalement qui après analyse par la direction d'école, constitue un acte de violence ou d'intimidation.

Suspension : la suspension est un retrait temporaire d'une partie ou de l'ensemble des activités régulières de l'école. Elle relève de la direction d'école. La suspension peut être à l'interne ou à l'externe.

4. Numéros de téléphone importants

Les coordonnées de l'école :

Écoles St-Rosaire et de la Découverte

Adresse : 151 rue Jacques-Cartier

Gaspé (Qc) G4X 2P7

Téléphone : (418) 368-2237

Télécopieur : (418) 368-2263

Les numéros de poste à composer pour :

Signaler une absence : 4100

Rejoindre la garderie scolaire : 4299 ou 4282

Rejoindre le service de secrétariat : 4100 ou 4103

Site web de la commission scolaire : www.cschic-chocs.qc.ca

Site web de l'école : <http://www.cschic-chocs.qc.ca/index.php/nos-etablisements/ecoles-primaires/saint-rosaire-et-de-la-decouverte>.

Les écoles St-Rosaire et de la Découverte ont également une page Facebook.

Vous trouverez une copie de ce guide sur le site internet de notre école.

5. Horaire de l'école – garderie – secrétariat

Horaire de la journée

Heure	Activité
8 h 35	Entrée des élèves
10 h 30	Récréation
10 h 45	Reprise des cours
11 h 35	Dîner
13 h 05	Récréation
13 h 25	Reprise des cours
15 h 32	Sortie des élèves

Heures d'ouverture service de garde	
Le matin	7 h 15 à 8 h 35
Le midi	11 h 35 à 13 h 05
Après l'école	15 h 32 à 17 h 30



Heures d'ouverture service de secrétariat	
Le matin	7 h 45 à 12 h 15
L'après-midi	12 h 45 à 16 h 00
Arrêt pédagogique	7 h 45 à 12 h 00
	12 h 45 à 16 h 00

Période de dîner à l'école

La période de dîner se situe entre **11h35 et 13h05** .

Si votre enfant est inscrit au service de garde scolaire, la surveillance sur l'heure du midi est assurée par l'éducatrice.



Si votre enfant dîne à la maison, il peut se présenter dans la cour d'école à **13 h 05**.

6. CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021

Centre de services scolaire
des Chic-Chocs

Doc. : SEJ-1920-003
Date : 2020-04-16
Version 4
ADOPTÉ - CCO-2004 - 012

Écoles

CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021

JUILLET							AOÛT							SEPTEMBRE							OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3	4						1			1 ⁴	2 ⁵	3 ⁶	4 ⁷	5					1 ⁷	2 ⁸	3
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8 ⁸	9 ⁹	10 ¹	11 ²	12	4	5 ⁹	6 ¹	7	8 ²	9 ³	10
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	13	14 ³	15 ⁴	16 ⁵	17 ⁶	18 ⁷	19	11	12	13 ⁴	14 ⁵	15 ⁶	16 ⁷	17
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	20	21 ⁸	22 ⁹	23 ¹	24 ²	25 ³	26	18	19 ⁸	20 ⁹	21 ¹	22 ²	23 ³	24
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	27	28 ⁴	29 ⁵	30 ⁶				25	26 ⁴	27 ⁵	28 ⁶	29 ⁷	30 ⁸	31
Élève : 03 Ens : 06							Élève : 21 Ens : 21							Élève : 20 Ens : 21													

NOVEMBRE							DÉCEMBRE							JANVIER							FÉVRIER							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
1	2 ⁹	3 ¹	4 ²	5 ³	6 ⁴	7			1 ¹	2 ²	3 ³	4 ⁴	5						1	2			1 ⁶	2 ⁷	3 ⁸	4 ⁹	5 ¹	6
8	9	10	11 ⁵	12 ⁶	13 ⁷	14	6	7 ⁵	8 ⁶	9 ⁷	10 ⁸	11 ⁹	12	3	4	5 ⁶	6 ⁷	7 ⁸	8 ⁹	9	7	8 ²	9 ³	10 ⁴	11 ⁵	12 ⁶	13	
15	16 ⁸	17 ⁹	18 ¹	19 ²	20 ³	21	13	14 ¹	15 ²	16 ³	17 ⁴	18 ⁵	19	10	11 ¹	12 ²	13 ³	14 ⁴	15 ⁵	16	14	15 ⁷	16 ⁸	17 ⁹	18	19	20	
22	23 ⁴	24 ⁵	25 ⁶	26 ⁷	27 ⁸	28	20	21	22	23	24	25	26	17	18 ⁶	19 ⁷	20 ⁸	21 ⁹	22 ¹	23	21	22 ¹	23 ²	24 ³	25 ⁴	26 ⁵	27	
29	30 ⁹						27	28	29	30	31			24	25 ²	26 ³	27	28 ⁴	29 ⁵	30	28							
Élève : 19 Ens : 21							Élève : 14 Ens : 14							Élève : 16 Ens : 20							Élève : 18 Ens : 20							

MARS							AVRIL							MAI							JUIN						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
						6					1 ⁶	2	3							1			1 ⁸	2 ⁹	3 ¹	4 ²	5
7	8 ⁶	9 ⁷	10 ⁸	11 ⁹	12 ¹	13	4	5	6 ⁷	7 ⁸	8 ⁹	9 ¹	10	2	3 ⁷	4 ⁸	5 ⁹	6 ¹	7 ²	8	6	7 ³	8 ⁴	9 ⁵	10 ⁶	11 ⁷	12
14	15 ²	16 ³	17 ⁴	18 ⁵	19 ⁶	20	11	12 ²	13 ³	14	15 ⁴	16 ⁵	17	9	10 ³	11 ⁴	12	13 ⁵	14 ⁶	15	13	14 ⁸	15 ⁹	16 ¹	17 ²	18 ³	19
21	22 ⁷	23 ⁸	24 ⁹	25 ¹	26 ²	27	18	19 ⁶	20 ⁷	21 ⁸	22 ⁹	23 ¹	24	16	17 ⁷	18 ⁸	19 ⁹	20 ¹	21 ²	22	20	21 ⁴	22 ⁵	23 ⁶	24	25	26
28	29 ³	30 ⁴	31 ⁵				25	26 ²	27 ³	28 ⁴	29 ⁵	30 ⁶		23	24	25 ³	26 ⁴	27 ⁵	28 ⁶	29	27	28	29	30			
Élève : 18 Ens : 18							Élève : 19 Ens : 20							Élève : 19 Ens : 20							Élève : 17 Ens : 19						

LÉGENDE	
①	Entrée des élèves
⑭	Journées pédagogiques
⑮	Congés
⑰	Semaine de relâche
⑶	Dernier jour de classe

© Dates limites de transmission des communications/bulletins.

Pour le dernier bulletin : 10 juillet 2021

Total pour les élèves : 186 jours - 6 journées pédagogiques mobiles = 180 jours

Total pour les enseignants : 200 jours

Le 26 janvier 2021 est la 100^e journée de travail pour le personnel enseignant

Pour qui ?

Pour les élèves de la maternelle à la sixième année

Quand ?

Quand vous en avez besoin! Avec inscription.

- Du lundi au vendredi
- Une journée ou plus par semaine
- Le matin, le midi et l'après-midi
- Une, deux ou trois périodes par jour
- À l'occasion d'une journée pédagogique ou de tempête



À quel prix?

- Pour une fréquentation régulière (au moins 3 jours par semaine ou moins de deux périodes par jour)

8.50\$/jour

- Pour une fréquentation sporadique (moins de 3 jours par semaine ou moins de deux périodes par jour)

-Période du matin	5.00\$
-Période du midi	4.25\$
-Période de l'après-midi	6.00\$
-Les trois périodes	12.75\$

- Journée pédagogique et de tempête

12.50\$/jour

Horaire du service de garde?

- Période du matin : 7h15 à 8h30
- Période du midi : 11h30 à 13h05
- Période de l'après-midi : 15h30 à 17h30
- Journées pédagogiques : 7h15 à 17h30 (minimum : 20 inscriptions)
- Journée de tempête : 7h15 à 17h30

Le service de garde est ouvert lorsque les cours sont **suspendus**. Si l'école est **fermée**, le service de garde l'est également.

- Lors des congés fériés, le service de garde est fermé.

Lors de la semaine de relâche, le service de garde peut être ouvert si un nombre suffisant d'élèves justifie son ouverture. Toutefois, les frais de garde seront de 25.00\$ par jour.

Comment inscrire votre enfant au service de garde?

En communiquant avec la responsable du service de garde.

Lyne Leblanc 418-368-2237 p. 4299



ÉCOLE SAINT-ROSAIRE ET LA DÉCOUVERTE

8. LISTE DU MATÉRIEL SCOLAIRE 2020-2021

MATERNELLE 4 ANS

- ✎ 2 étuis à crayons ou 1 étui double pour crayons de bois d'un côté et de feutre de l'autre.
- ✎ 3 crayons de plomb HB
- ✎ 1 boîte de 12 gros marqueurs (**feutres lavables**)
- ✎ 1 taille-crayon de qualité (de préférence avec réservoir)
- ✎ 1 boîte de 12 ou 24 crayons de couleur en bois
- ✎ 1 gomme à effacer blanche
- ✎ 2 bâtons de colle (gros de 40 gr.)
- ✎ 1 paire de ciseaux avec lames en métal à bouts ronds (**si votre enfant est un gaucher, il faut prévoir des ciseaux adaptés**)
- ✎ 2 duo-tangs avec pochette en plastique (résistant pour pochette du facteur de l'année)
- ✎ Petite couverture pour sieste dans un sac écologique
- ✎ 1 paire de souliers pour l'intérieur qui servira aussi pour l'éducation physique (avec velcro pour développer l'autonomie de l'habillement, puisqu'ils apprendront seulement à la mi-maternelle 5 ans à attacher des lacets)
- ✎ Vêtements de rechange dans un sac : une paire de bas, sous-vêtements, pantalon et chandail qui resteront à la maternelle toute l'année
- ✎ Une bouteille réutilisable pour l'eau. (22 cm de hauteur maximum pour qu'elle entre debout dans le casier et ainsi éviter les dégâts)
- ✎ Sac à dos + petit sac à collations

Tous les articles et vêtements doivent être identifiés ainsi que chaque crayon.

Merci de votre collaboration !

Nadine Lemieux
Titulaire de la classe des P'Tits Trésors de la maternelle 4 ans

9. Entrée progressive et horaire de la journée d'accueil

Groupe A

Dates	Modalités d'entrée	Horaire classe	Horaire service garde pour élèves inscrits
Jeudi 27 août	Groupe A : Rencontre enfant/parent/enseignant sur rendez-vous	Sur rendez-vous fixé par l'enseignant	Fermé pour le préscolaire
Vendredi 28 août	Groupe A : en avant-midi seulement. (*autobus le matin pour les élèves qui ont droit au transport) Parent doit venir chercher l'enfant à 11h30 s'il ne fréquente pas le service de garde.	8h35 à 11h35	11h35 à 17h30
Lundi le 31 août	Groupe A : en après-midi seulement (retour par autobus pour les élèves y ayant droit) Parent doit venir conduire l'enfant à l'école à 13h05.	13h05 à 15h32	7h15 à 13h05 15h32 à 17h30
Mardi le 1 ^{er} septembre	Groupe A : journée entière (autobus matin et soir pour les élèves ayant droit au transport)	8h35 à 11h35 13h05 à 15h32	7h15 à 8h35 11h35 à 13h05 15h32 à 17h30

Groupe B

Dates	Modalités d'entrée	Horaire classe	Horaire service garde pour élèves inscrits
Jeudi 27 août	Groupe B : Rencontre enfant/parent/enseignant sur rendez-vous	Sur rendez-vous fixé par l'enseignant	Fermé pour le préscolaire
Vendredi 28 août	Groupe B : en après-midi seulement (retour par autobus pour les élèves y ayant droit) Parent doit venir conduire l'enfant à l'école à 13h05.	13h05 à 15h32	7h15 à 13h05 15h32 à 17h30
Lundi le 31 août	Groupe B : en avant-midi seulement. (*autobus le matin pour les élèves qui ont droit au transport) Parent doit venir chercher l'enfant à 11h30 s'il ne fréquente pas le service de garde.	8h35 à 11h35	7h15 à 8h35 11h30 à 17 :30
Mardi le 1 ^{er} septembre	Groupe B : journée entière (autobus matin et soir pour les élèves ayant droit au transport)	8h35 à 11h35 13h05 à 15h32	7h15 à 8h35 11h35 à 13h05 15h32 à 17h30

10- Renseignements généraux

1. Autonomie

Les élèves en maternelle apprennent très vite à être indépendants. Cependant, vous pouvez aider votre enfant à être prêt pour les attentes de la maternelle en pratiquant certaines habiletés ensemble pendant l'été. En voici quelques exemples :

- Comment mettre et attacher ses souliers, son manteau et ses vêtements seul.
- Comment aller aux toilettes seul (il n'y aura personne pour aider votre enfant aux toilettes. Il doit être capable de s'essuyer seul!)
- Comment ouvrir et fermer les contenants dans sa boîte à collation.
- Comment bien jouer avec les autres (en utilisant des mots, en attendant son tour, en apprenant comment être bon joueur (bien gagner ou bien perdre)).
- Comment bien ranger ses jouets et prendre soin de ses choses.

2. Vêtements

Il est souhaitable que votre enfant porte des vêtements qui s'attachent facilement : glissières faciles, boutons suffisamment grosses, peu de lacets... Ayez ce conseil en tête au moment de faire l'achat des vêtements ou de bottes d'hiver. Les enfants doivent s'habiller seuls à la maternelle. Les enseignants sont là pour les aider, pas pour le faire à leur place. De plus, chaque enfant devra avoir une paire d'espadrilles qui demeure à l'école en permanence.

3. Collation

En classe, les enfants ne prennent qu'une collation en avant-midi. La collation doit respecter les recommandations qui suivent.

La collation doit être placée dans le sac à dos, alors que le dîner (pour les enfants qui le prennent à la garderie scolaire) **doit être placé dans la boîte à lunch.**

Recommandations :

- Prendre une petite collation.
- Placer la collation dans un contenant hermétique (couper et peler à l'avance les oranges, kiwis, etc.).

Produits céréaliers	Légumes et fruits	Produits laitiers	Viande et substituts	À éviter :
- Muffin de blé entier, de son ou de farine d'avoine - Pain de blé entier - Pain aux raisins - Craquelins de blé entier - Céréales à déjeuner, peu ou pas sucrées	- Pomme, poire, banane et autres fruits variés - Carotte, céleri, brocoli, pois mange-tout et autres légumes crus variés - Jus de légumes	- Lait - Yogourt varié - Fromage en grains et autres fromages variés Ces aliments doivent être placés sur un sac de glace	- Oeuf à la coque	- Rouleaux aux fruits - Jujubes aux fruits - Céréales sucrées - Barres tendres avec chocolat

*** Beurre d'arachides, arachides, noix variées et tous les produits qui en contiennent ne sont pas acceptés à l'école en raison des allergies alimentaires.**

4. Fiche de santé

En début d'année, vous devez remplir la fiche de santé. Si votre enfant souffre d'allergies sévères ou s'il a des besoins particuliers, il est primordial d'en aviser l'enseignant (e).

5. Réactions possibles

Il est normal qu'à n'importe quelle période de l'année, votre enfant fasse une réaction concernant son vécu à l'école. Il est recommandé de parler calmement de la situation avec lui pour qu'il sente votre compréhension, votre amour, mais en même temps, de rester ferme quant à l'obligation de venir en classe chaque jour. Si cette situation devait se prolonger, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

6. Transport scolaire

Durant les premières semaines de classe, nous vous demandons de surveiller l'arrivée de l'autobus au départ de la maison avec plus de soin, car le trajet est encore nouveau pour le chauffeur et peut prendre plusieurs jours à se stabiliser.

Pour toutes questions concernant le transport scolaire de votre enfant, veuillez communiquer avec le secrétariat de l'école (418) 368-2237 poste 4100 ou à la Commission scolaire (418) 368-3499 poste 5932.



11. Rencontres et remise des bulletins

Début septembre : Rencontre pour vous informer de tous les aspects pratiques en vue de l'entrée à la maternelle, pour vous préciser le programme du préscolaire et vous en donner les objectifs et les grandes lignes de fonctionnement.

Avant le 15 octobre : Une communication générale décrivant l'adaptation de votre enfant à sa nouvelle réalité vous sera acheminée.

Avant le 20 novembre et avant le 15 mars : Le bulletin est remis à l'enfant pour que vous puissiez en prendre connaissance et en discuter avec lui. Une invitation à venir rencontrer individuellement l'enseignant afin d'échanger sur le vécu de votre enfant vous sera envoyée.

Avant le 10 juillet : Le dernier bulletin, étant le bilan de son année au préscolaire, sera remis à l'enfant.